

conférence

C 89/INF/14
Novembre 1989

C

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

Vingt-cinquième session

Rome, 11 - 30 novembre 1989

F

ELEMENTS DES POLITIQUES, DES PROGRAMMES, DU BUDGET ET
DES ACTIVITES DE LA FAO VISANT A FAVORISER LA PERENNITE DU DEVELOPPEMENT

On trouvera ci-après à titre d'information complétant le document C 89/2 Sup.2 une version révisée du document dont le titre figure ci-dessus, qui a été examiné par le Conseil en novembre 1988 (CL 94/6) puis mis à jour et soumis à l'ECOSOC en juillet 1989 et à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 1989.



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/44/339/Add.4
E/1989/119/Add.4
11 septembre 1989
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
CHINOIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 83 f) de l'ordre du jour
provisoire*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire
de 1989
Point 7 f) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
ENVIRONNEMENT

Progrès accomplis dans la réalisation d'un développement durable
et écologiquement rationnel

Additif

Rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture

* A/44/150.

ELEMENTS DES POLITIQUES, DES PROGRAMMES, DU BUDGET ET DES

ACTIVITES DE LA FAO VISANT A FAVORISER LA PERENNITE DU DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé pour donner suite aux résolutions 42/187 et 42/186 de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la résolution 9/87 de la Conférence de la FAO. Une version plus complète (document CL 94/6) a été examinée par le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-quatorzième session, tenue à Rome du 15 au 25 novembre 1988, puis présentée au Conseil d'administration du PNUE en mai 1989 et à la deuxième session ordinaire de l'ECOSOC en juillet 1989. Pendant l'intervalle entre la réunion du Conseil en 1988 et la convocation de la présente Assemblée générale, un certain nombre de faits nouveaux qu'il faut signaler sont survenus à la FAO. Le présent document se compose donc de deux parties: la première est consacrée aux faits nouveaux, tandis que la deuxième est une version abrégée et légèrement révisée du document du Conseil de la FAO.

I. Faits nouveaux

2. Il a été proposé d'apporter des changements importants aux travaux de la FAO sur les ressources génétiques et la diversité biologique et de s'occuper simultanément de la conservation et de l'utilisation, au lieu d'adopter une approche limitée à la conservation. Ces propositions s'appuient sur le Système mondial FAO de conservation, de mise à disposition et d'utilisation des ressources phytogénétiques, qui est déjà financé par 120 pays. Le Système mondial fournit actuellement un cadre juridique - l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques, une tribune intergouvernementale - la Commission des ressources phytogénétiques; et un mécanisme financier - le Fonds international pour les ressources phytogénétiques.

3. A sa troisième session tenue du 17 au 21 avril 1989, la Commission des ressources phytogénétiques a demandé au Directeur général de présenter à la Conférence de la FAO une interprétation concertée de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques, ainsi qu'un projet de résolution souscrivant au concept des droits de l'agriculteur, qui puisse fournir un mécanisme équitable permettant aux fournisseurs et aux utilisateurs de la diversité biologique de partager les avantages tirés de sa disponibilité. Ce principe découle du rôle important et traditionnel des agriculteurs en matière de conservation, d'amélioration et de mise à disposition des ressources phytogénétiques. La Commission a aussi demandé que des études consacrées aux "systèmes novateurs informels" soient entreprises afin que l'on connaisse mieux le processus par lequel les agriculteurs et les autres gèrent et manipulent les ressources génétiques pour en tirer des avantages précis.

4. En 1989, le Comité FAO de l'agriculture (COAG), à sa dixième session, et le Conseil de la FAO, à sa quatre-vingt-quinzième session, ont reconnu la nécessité de renforcer la préservation et l'utilisation améliorée des ressources génétiques animales. Ils ont demandé que soit organisée une consultation d'experts chargés d'examiner les nombreux aspects techniques, juridiques, financiers et institutionnels d'un programme mondial touchant aux ressources zoogénétiques, compte tenu de la possibilité de regrouper les infrastructures institutionnelles en un système unique, et des interactions et des besoins de la pêche et de la faune sauvage. La Consultation d'experts aura lieu du 26 au 28 septembre 1989. Le COAG et le Conseil se sont

également déclarés favorables à l'étude, par le Groupe de travail de la Commission FAO des ressources phylogénétiques, de la possibilité pour la FAO d'instaurer un système mondial de ressources génétiques englobant les ressources zoogénétiques. Cette réunion aura lieu du 23 au 27 octobre 1989.

5. Les préparatifs de la septième réunion de la liste FAO d'experts des ressources génétiques forestières qui doit se tenir à Rome en décembre 1989, sont en cours. La composition de la liste a été révisée pour tenir compte de l'élargissement de son mandat, qui englobe maintenant la conservation in situ des ressources phylogénétiques, ainsi que les nouvelles biotechnologies forestières. Le Plan d'action forestier tropical a en outre permis de déployer de nouveaux efforts à l'appui des activités nationales de conservation.

6. La FAO accorde une priorité élevée à son Programme consacré à la distribution et à l'utilisation sans danger des pesticides, qui représentent une bonne partie des produits chimiques toxiques qui font l'objet d'un commerce international. Ces efforts sont axés sur l'application du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, qui a été adopté en 1985. Le Code vise à améliorer la commercialisation et l'utilisation des pesticides, ainsi que la réglementation correspondante dans les pays membres afin de protéger la santé publique et l'environnement.

7. D'autres mesures ont été prises pour renforcer le Code, en particulier l'incorporation du principe de l'information et du consentement préalables (ICP). Le principe de l'ICP veut que l'expédition internationale d'un pesticide qui est interdit ou sévèrement réglementé afin de protéger la santé publique ou l'environnement n'ait pas lieu sans l'accord, si accord il y a, ou contrairement à la décision de l'autorité nationale désignée du pays importateur. Outre les avantages que l'ICP peut apporter au commerce et à l'utilisation dans des conditions normales, il pourrait jouer un rôle important pour éviter l'introduction de produits chimiques toxiques dans les pays en développement. Après une consultation gouvernementale tenue en janvier 1989, la FAO a révisé ses propositions d'ICP, qui ont été approuvées par le Comité de l'agriculture et par le Conseil et vont être présentées à la Conférence de la FAO en novembre 1989 pour adoption. La FAO et le PNUE ont collaboré étroitement pour veiller à ce que les dispositions d'ICP du Code de conduite soient compatibles avec celles adoptées pour les "Directives de Londres applicables à l'échange de renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international". La FAO et le PNUE examinent actuellement la possibilité de mettre en place un programme mixte pour l'application de l'ICP.

8. Bien que la FAO soit, depuis sa création, chargée de veiller à un développement durable, elle reconnaît que l'on peut, grâce à des ajustements de politiques et de programmes, contribuer grandement à mieux traiter les problèmes anciens et commencer à s'attaquer aux problèmes nouveaux. Ces ajustements ont été entrepris à la FAO et ils se poursuivront. A sa quatre-vingt-quatorzième session, en 1988, le Conseil de la FAO a adopté une définition du développement durable que l'on trouve plus loin dans le présent rapport et la FAO s'oriente maintenant vers une stratégie opérationnelle pour un développement durable. A sa vingt-cinquième session (novembre 1989), la Conférence de la FAO examinera un rapport sur le "développement durable et l'aménagement des ressources naturelles". La Conférence sera également saisie de l'Examen du Programme ordinaire, dans lequel les problèmes d'environnement et de développement durable sont envisagés. Le développement durable est pris en compte dans le budget pour

1990-91. Dans un proche avenir, la FAO se réunira avec le PNUE pour étudier les problèmes qui touchent à l'agriculture viable, afin de préparer la Conférence proposée de 1992 sur l'environnement et le développement, à laquelle, selon la FAO, l'agriculture et les questions connexes devraient jouer un rôle de premier plan.

9. La FAO a préparé une note d'information sur les effets potentiels de l'évolution du climat sur l'agriculture, les forêts et la production halieutique, et elle a commencé à tenir compte de ce problème dans les activités de son Programme ordinaire. Les nouvelles activités portent notamment sur l'impact potentiel pour l'agriculture de l'élévation du niveau des mers et du déplacement des zones climatiques. L'Organisation participe régulièrement à des réunions du Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat et lui apporte un soutien en lui fournissant des données et en préparant des documents.

II. Version révisée du document de Conseil FAO CL 94/6

10. La Commission mondiale de l'environnement et du développement (CMED) a défini le développement durable comme "un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements à apporter à nos institutions" doivent permettre de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Elle a insisté pour que les orientations et la structure du développement s'inspirent de ces principes.

11. Comme la notion de "développement durable" évolue et va au-delà du mandat et de la sphère d'activité de la FAO, le groupe de travail que l'Organisation a chargé de s'occuper de cette question a adopté la définition suivante:

"Pour un développement durable, il faut aménager et conserver les ressources naturelles et orienter les changements techniques et institutionnels de manière à satisfaire les besoins des générations actuelles et futures. Dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches, il s'agit de conserver les terres, les eaux et le patrimoine zoogénétique et phytogénétique et d'utiliser des moyens sans danger pour l'environnement, techniquement bien adaptés, économiquement viables et socialement acceptables".

12. La FAO concourt depuis longtemps, et de bien des manières, à ce que l'on appelle désormais le "développement durable". L'article I de son Acte constitutif indique qu'elle est chargée, entre autres fonctions, de promouvoir "la conservation des ressources naturelles et l'adoption de méthodes améliorées de production agricole". Par ailleurs, les objectifs énoncés dans le préambule de l'Acte constitutif, à savoir "élever le niveau de nutrition et les conditions de vie des populations", "améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles" et "améliorer la condition des populations rurales", vont bien dans le sens d'un développement durable. Enfin, sept des huit objectifs à long terme du Grand Programme 2.1 "Agriculture" du Programme de travail et budget 1988-89 sont liés plus ou moins directement au concept de développement durable, tel que défini par la CMED.

13. Tous les programmes à structure bien définie - et le Programme de travail et budget de la FAO n'échappe pas à cette règle - ont pour défaut de refléter imparfaitement les priorités et les liaisons intersectorielles et parfois même de les masquer. Dans le présent rapport, nous ne retiendrons, dans les différents sous-programmes, que les activités propres à favoriser un "développement durable", tel que nous l'avons défini aux paragraphes 10 et 11 ci-dessus. Le sous-programme de la FAO sur l'environnement et l'énergie est un exemple de différentes activités qui peuvent concourir à l'objectif général d'un développement durable, grâce au Groupe de travail interdépartemental sur l'environnement et l'énergie.

14. Nous examinerons dans les pages qui suivent les éléments des politiques, des programmes, du budget et des activités de la FAO qui contribuent à un développement durable. Par souci de brièveté, nous nous attacherons surtout au Programme ordinaire mais nous donnerons aussi des exemples d'activités de terrain financées par des fonds extrabudgétaires. Compte tenu des rapports étroits entre le Programme ordinaire et les programmes de terrain, les politiques et programmes de la FAO à l'appui d'un développement durable se concrétisent essentiellement par des activités au niveau des régions et des pays.

15. Près de 16 millions de dollars sont inscrits au budget ordinaire de 1988/89 pour des activités contribuant à un développement durable. Toutefois, ce chiffre appelle certaines observations. Premièrement, la plupart des activités de la FAO d'appui à la production vivrière et de lutte contre la pauvreté rurale contribuent d'une manière ou d'une autre à un développement durable, mais nous n'avons retenu que celles qui correspondent à la définition donnée au paragraphe 11 ci-dessus. Deuxièmement, même si des éléments de programme ou activités spécifiques contribuent directement à un développement durable, il est difficile de déterminer précisément quelle part des crédits lui est consacrée. Troisièmement, les ressources indiquées pour des activités spécifiques ne couvrent que le coût direct de ces activités.

16. En conséquence, le chiffre cité au paragraphe précédent - 16 millions de dollars - peut sans doute être considéré comme une sous-estimation. En outre, au cours des six premiers mois de l'exercice 1988-89, 88 projets du Programme de coopération technique (PCT), comprenant des activités qui correspondent à la définition du développement durable, ont été approuvés ou étaient en cours d'exécution.

POLITIQUES ET PLANIFICATIONS

17. La CMED a élargi la notion de "développement durable" mais, en soi, le concept n'est pas nouveau. Ses objectifs essentiels dans le domaine de la conservation des ressources naturelles et du développement rural figurent dans l'Acte constitutif de la FAO, adopté il y a plus de 40 ans. La FAO a modulé ses politiques au fil des années afin de les adapter aux multiples facettes d'un développement durable - notamment à ses aspects écologiques et socio-économiques - et de relever de nouveaux défis. Ainsi, face au danger que présente l'emploi des pesticides, elle s'est orientée vers des stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs. Ces stratégies, qui supposent une connaissance de la dynamique des populations et l'établissement de seuils de dégâts causés par les organismes nuisibles consistent à utiliser, outre des quantités moindres de pesticides, pour une lutte plus durable un ensemble approprié de lutte biologique, de pratiques culturales et des variétés résistantes.

18. Individuellement et globalement, les politiques de la FAO favorisent un développement agricole durable dans les cinq grands domaines définis au paragraphe 5 ci-dessus. Dans le domaine de la conservation des sols et des eaux, la FAO vise à la fois à promouvoir la planification de l'utilisation des terres, à encourager des systèmes de production agricole, forestière et halieutique sans dommage pour l'environnement, et à favoriser la mise en valeur intégrée des ressources en eaux. Qu'il s'agisse de la conservation des sols, des ressources génétiques végétales, forestières et animales ou encore de l'aménagement des bassins versants, elle appuie toutes les mesures qui permettent de prévenir plutôt que de guérir.

19. Les politiques destinées à promouvoir un développement sans danger pour l'environnement prennent la forme de programmes, par exemple pour la lutte intégrée contre les ravageurs (voir plus haut) ou les systèmes intégrés de nutrition des plantes. Dans ce dernier domaine, la FAO s'attache à promouvoir les techniques de recyclage des matières organiques, la fixation biologique de l'azote et une bonne utilisation des engrais minéraux.

20. Pour favoriser l'emploi de techniques appropriées, la FAO s'efforce notamment de renforcer la recherche agronomique en aidant à la valorisation des ressources humaines, à l'expansion des réseaux et au développement de la coopération bilatérale ou sous-régionale. Elle coparraine le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et, à ce titre, elle incite les centres internationaux de recherche agricole à mieux répondre aux besoins de la petite agriculture et des environnements marginaux.

21. Les agriculteurs, forestiers et pêcheurs n'adopteront durablement des pratiques respectueuses de l'environnement que si elles sont économiquement viables. La FAO s'emploie donc à promouvoir de nouvelles pratiques propres à assurer la conservation des ressources dans les systèmes agricoles existants et dans la filière de commercialisation des intrants et de la production et, pour cela, favorise aussi l'adoption de bonnes politiques de prix à la production.

22. Enfin, il faut que le mode de développement soit acceptable sur le plan social. La pauvreté rurale est l'un des principaux obstacles à un développement durable. Sur ce plan, la politique de la FAO est d'aider les paysans sans ressources et notamment sans terres à obtenir les moyens de produire ou d'acheter plus de nourriture, de combustible, etc. sans surexploiter l'environnement. La FAO encourage les changements institutionnels qui visent à réformer les régimes fonciers et le crédit, à favoriser la participation populaire aux décisions et à mieux intégrer les femmes dans le développement.

23. Les politiques de la FAO à l'appui du développement durable sont énoncées dans les décisions de ses organes directeurs ainsi que dans plusieurs manifestes dont chacun concerne un aspect important du développement durable: Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR), Charte mondiale des sols, Engagement international sur les ressources phytogénétiques, Stratégie d'aménagement et de développement des pêches, Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, Plan d'action forestier tropical, Pacte mondial de sécurité alimentaire.

24. La pauvreté rurale a été au centre de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) organisée par la FAO en 1979. Le programme d'action de la CMRADR continue à inspirer les politiques de la FAO qui visent à accélérer le développement rural en luttant contre la pauvreté, en facilitant l'accès à la terre, la participation populaire et l'intégration des femmes dans le développement, et en développant la formation et la vulgarisation agricoles ainsi que l'emploi rural non agricole. La CMRADR a insisté sur la nécessité de promouvoir l'équité et la participation au développement agricole et rural sous tous ses aspects; c'est aussi l'un des objectifs majeurs du développement durable tel que défini par la CMED.

25. En ce qui concerne l'utilisation des terres, les politiques de la FAO sont énoncées dans la Charte mondiale des sols (1982); les principes de développement durable qu'elle implique inspirent les programmes de l'Organisation. Il ne saurait y avoir de développement durable sans une approche multidisciplinaire et intégrée de la planification de l'utilisation des terres. Cette approche est appuyée par le Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur la planification de l'utilisation des terres. Des directives destinées à aider les Etats Membres ont déjà été établies et seront mises à l'essai en 1988-89.

26. La politique de la FAO a toujours été de favoriser la collecte, la conservation, l'évaluation et la mise à la disposition de tous des ressources génétiques. En 1983, la Conférence de la FAO a adopté l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques. Une Commission des ressources phytogénétiques a aussi été créée; elle sert de cadre à des discussions et négociations sur des questions se rapportant à la conservation et à l'utilisation des ressources phytogénétiques et permet de suivre l'application de l'Engagement international. En 1987, la Conférence de la FAO a institué un Fonds international pour aider à la conservation et à l'utilisation des ressources phytogénétiques dans le monde entier.

27. La Stratégie d'aménagement et de développement des pêches, adoptée en 1984, énonce des orientations et priorités propres à assurer un développement durable de ce secteur, notamment en encourageant la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques des mers et des eaux continentales, en aidant les pays à planifier et développer la pêche artisanale et l'aquaculture et en faisant une plus grande place au poisson dans la nutrition. Les efforts de la FAO portent notamment sur les points suivants: examen en cours des politiques nationales, compte tenu de la Convention sur le droit de la mer adoptée par les Nations Unies en 1982 et des conseils pour la planification des pêches et la formulation des lois correspondantes; développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture.

28. Le Plan d'action forestier tropical, adopté en 1985, reflète les politiques de la FAO en matière de développement et de conservation des forêts. Les domaines prioritaires sont les suivants: 1) la forêt dans l'utilisation des terres et notamment la conservation des ressources et l'intégration de la foresterie dans les systèmes agricoles; 2) le développement des industries forestières, la promotion des industries/technologies appropriées et la réduction des pertes; 3) l'augmentation des approvisionnements en bois de feu et la promotion de programmes dendroénergétiques sans danger pour l'environnement; 4) la conservation des écosystèmes forestiers tropicaux et notamment des ressources phytogénétiques et zoogénétiques; 5) la promotion d'institutions appropriées et de la participation populaire en vue d'améliorer l'aménagement, la conservation et l'utilisation des forêts.

29. L'élaboration par la FAO, en consultation avec d'autres, du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides est le fruit d'efforts qui remontent à 25 ans environ. La politique de la FAO est énoncée dans ce code, adopté par la Conférence en 1985. Son objet est d'améliorer à l'échelle internationale la sécurité des approvisionnements, la réglementation, la commercialisation et l'utilisation des pesticides au profit de l'agriculture et de la santé des populations. La FAO aide les pays à mettre en oeuvre et à suivre l'application du Code. Un programme de consultation juridique sur les pesticides, récemment lancé, aide aussi les pays dans ce domaine.

30. Le Pacte mondial de sécurité alimentaire (1985) reprend des principes déjà énoncés dans de précédents accords internationaux sur la sécurité alimentaire. Il réaffirme l'engagement d'assurer à tous les moyens de produire ou d'acheter les aliments dont ils ont besoin. Il demande aux gouvernements d'oeuvrer à la sécurité alimentaire et notamment d'accroître la production, de stabiliser le flux des approvisionnements et de faciliter l'accès des pauvres à la nourriture.

31. La FAO s'efforce d'obtenir que les politiques de développement tiennent mieux compte des problèmes écologiques. Récemment, la seizième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe a été saisie d'un document intitulé "Prise en compte de l'environnement dans les politiques agricoles, forestières et halieutiques en Europe" qui insiste sur la nécessité de mieux harmoniser politiques écologiques et politiques de développement.

32. Il ne saurait y avoir de développement durable, sans une bonne planification, laquelle exige, un inventaire et une évaluation des ressources naturelles. La FAO a fait oeuvre de pionnier en évaluant la capacité de charge démographique des terres. Elle poursuivra ce travail au cours du présent exercice en mettant au point des techniques d'analyse du potentiel agricole et de la capacité de charge démographique des zones agroécologiques. La FAO s'emploie aussi à mettre à jour la Carte des sols du monde en coopération avec le Centre international de référence et d'information pédologiques de l'Unesco et avec les instituts pédologiques nationaux. Une grande publication sur l'évaluation des terres est en cours d'achèvement. La FAO s'attache à diffuser les techniques modernes d'évaluation des ressources en terre et en eau par des publications et des activités de formation. Les effets sur les ressources en eau et les potentiels de culture des changements climatiques possibles à long terme seront étudiés. Une évaluation des ressources en eau pour l'irrigation est en cours dans certaines sous-régions de l'Afrique.

33. La FAO s'efforce de promouvoir une approche intégrée de la mise en valeur des eaux pour l'irrigation dans l'optique d'un développement durable. Elle s'attache notamment aux domaines suivants: qualité des eaux et des terres (engorgement, salinité); rapport entre l'eau et la santé (maladies transmises par l'eau); recyclage des eaux usées pour l'irrigation; nécessité de développer la petite irrigation et d'utiliser au mieux les capacités existantes (ce qui présente moins de risques pour l'environnement); utilisation plus efficiente de l'eau; participation accrue des agriculteurs à la gestion de l'eau d'irrigation. Beaucoup de ces principes sont énoncés dans le rapport de la Consultation de Lomé sur l'irrigation en Afrique, organisée par la FAO en 1987. Des activités de planification pour la mise en

valeur intégrée des ressources en eau sont en cours, principalement en Afrique et en Asie; une grande place est faite à la petite irrigation ainsi qu'aux programmes propres à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser la participation des ruraux, des ONG et des femmes à l'agriculture irriguée.

34. La FAO a commencé à introduire des procédures d'évaluation de l'impact écologique pour suivre les projets qui pourraient avoir des effets néfastes sur l'environnement. Des mesures seront prises pour éviter ou atténuer ces effets. Une grande place sera faite à l'assistance technique et aux activités de formation propres à promouvoir ces nouvelles procédures afin de renforcer les compétences tant à la FAO que dans les organismes nationaux.

35. Dans le domaine de l'énergie rurale, la politique de la FAO vise essentiellement au développement et à une meilleure utilisation des sources d'énergie, tant classiques que renouvelables, afin de répondre à la demande croissante des agriculteurs et autres ruraux. Dans ce secteur, la FAO mène deux grands types d'activités: évaluation et planification d'une part et, d'autre part, développement de technologies décentralisées bien adaptées aux besoins des populations rurales. Des méthodes de planification de l'énergie rurale sont présentées dans un manuel qui sera publié au cours du présent exercice et qui servira de base pour l'assistance technique et la formation.

36. Le Système d'information géographique (SIG) est un système intégré de données pour la planification des ressources agricoles, forestières et halieutiques. Une réévaluation de l'état et de l'évolution des ressources forestières débutera au cours du présent exercice et débouchera en 1990 sur un inventaire mondial. Le Système d'information pour la conservation des forêts et des espaces naturels continuera aussi à être développé.

CONSERVATION ET AMENAGEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

37. En application de la Stratégie mondiale de la conservation (1980), la FAO aide les pays à formuler des stratégies nationales et régionales en coopération avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et avec le PNUE. Au cours de l'exercice 1988-89, elle fournit une assistance à deux pays pour l'élaboration de stratégies nationales de conservation et coopère à l'élaboration d'une stratégie régionale pour les terres marécageuses d'Afrique occidentale. Elle prépare actuellement un plan international de conservation et de remise en culture des terres africaines et préparera bientôt un plan analogue au profit des pays de la région Asie et Pacifique.

38. Les problèmes de salinité et de sodicité rendent chaque année improductives de vastes superficies. Des directives et un manuel pour l'aménagement des sols salins et des terres irriguées avec de l'eau de mauvaise qualité sont en préparation et seront suivis par des activités de terrain. La FAO étudie les moyens de bonifier à peu de frais les terres souffrant notamment d'un excès d'eau ou de sel. Au Proche-Orient, elle apporte son assistance au réseau régional qui s'occupe des sols gypsifères; un manuel sur l'aménagement de ces sols est en préparation.

39. En ce qui concerne les ressources en eau, des directives ont été élaborées en vue de rendre sans danger l'utilisation des eaux marginales et des eaux usées pour l'irrigation. Un inventaire et une évaluation des techniques d'irrigation seront entrepris pour faciliter l'identification des techniques, méthodes et pratiques opérationnelles et la formation dans ces domaines. En ce qui concerne les rapports entre la santé publique et la mise

en valeur des eaux, la FAO continuera à participer au Groupe d'experts OMS/FAO/PNUÉ de l'aménagement de l'environnement pour la lutte contre les vecteurs et elle donnera des avis aux gouvernements. La FAO s'est chargée de préparer, à l'échelle du système des Nations Unies, un document sur les ressources en eau et leur durabilité contenant des propositions en vue d'un programme interinstitutions dans les années 90.

40. Des manuels de terrain pour l'aménagement des bassins versants ont été publiés. La FAO aide les réseaux régionaux de CTPD en appuyant des activités de formation et en fournissant du matériel audiovisuel pour diffuser des techniques éprouvées de conservation des terres de montagne. Un soutien technique continuera à être apporté à plusieurs projets intégrés d'aménagement des bassins versants. Le projet FAO/PNUD d'aménagement des bassins versants en Asie est axé sur l'intégration de l'aménagement des bassins versants, de la foresterie et de la production vivrière, sur le développement communautaire et sur la participation de la population à l'aménagement, à la conservation et au suivi. Des directives pour l'évaluation de l'aptitude forestière des terres ont été élaborées à l'intention des planificateurs de l'utilisation des terres. Des lignes d'orientation sont préparées pour le suivi et l'évaluation des projets de conservation des terres d'altitude, et une consultation sur la participation des populations à la conservation des terres d'altitude a été organisée en 1988 pour la région Asie et Pacifique.

41. En ce qui concerne l'aménagement de la faune sauvage et des zones protégées, la FAO s'emploie à promouvoir la participation des collectivités locales afin qu'elles tirent plus de profit de ces ressources et qu'elles aient intérêt à contribuer à leur conservation. Elle réunira et analysera des données sur la valeur économique de la faune et sur son rôle dans l'alimentation et la nutrition afin de faciliter une planification intégrée. Elle fournira son appui technique à un projet régional destiné à renforcer le réseau des parcs nationaux et des réserves de faune en Amérique latine et elle poursuivra son effort de promotion et de formation pour un réseau analogue en Afrique, à la demande des pays de la sous-région de la SADCC.

42. La FAO mène diverses activités en vue de la conservation et de l'aménagement des forêts dans les zones arides et de la lutte contre la désertification: évaluation du problème; séminaires nationaux; vulgarisation et formation; établissement et renforcement des réseaux de CTPD pour la stabilisation des dunes, les brise-vent et l'utilisation des arbres et arbustes dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux. Elle publiera des directives concernant la prévention et le contrôle des feux de brousse ainsi que l'aménagement du couvert végétal pour la production de bois de feu.

43. Des études de l'aménagement viable des forêts tropicales humides ont été publiées pour l'Asie et l'Afrique et sont en préparation pour l'Amérique latine. Une étude de la conservation et de l'aménagement des mangroves en Asie du Sud-Est a été publiée, ainsi qu'un manuel sur l'établissement de cartes et l'inventaire des mangroves. Un appui technique et opérationnel continue d'être fourni dans de nombreux pays à des projets de terrain consacrés à l'aménagement et à la conservation des forêts naturelles, y compris les mangroves. Des projets intéressant le développement durable et la conservation du bambou et du rotin sont en cours d'exécution en Asie.

44. Un inventaire des ressources halieutiques potentielles - nationales, régionales et mondiales - a été entrepris; des améliorations sont apportées aux méthodes d'évaluation de ces ressources et on s'emploie à transférer et adapter ces méthodes aux pays en développement. La FAO aidera les pays, par

des analyses et des avis, à valoriser les ressources halieutiques de leurs lacs, cours d'eau, lagunes côtières et estuaires. Un projet sous-régional aidera les pays riverains des grands lacs d'Afrique orientale à aménager et mettre en valeur les ressources partagées de leurs pêcheries continentales. Des améliorations seront apportées aux techniques d'aménagement des pêches en lagune, et des modèles informatiques seront élaborés pour l'aménagement des pêcheries côtières.

CONSERVATION ET UTILISATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

45. Les ressources génétiques sont l'héritage de l'humanité. Elles sont extrêmement riches et diverses dans les régions tropicales et subtropicales mais diminuent très rapidement: il est urgent, dans l'intérêt du monde entier, de les conserver. Diverses activités s'inspirant des objectifs de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques seront menées à bien; elles viseront notamment à mettre en place un réseau, coordonné au plan mondial, de programmes nationaux, régionaux et internationaux, y compris des collections de base, ainsi qu'un système mondial d'information pour assurer la liaison entre les systèmes existants.

46. Le Fonds international pour les ressources phytogénétiques, créé en 1987, servira principalement à compléter les efforts des gouvernements ainsi que les activités déjà entreprises par le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP) et d'autres organismes. La FAO aidera les pays à renforcer leurs politiques et stratégies dans le domaine des ressources phytogénétiques, y compris l'évaluation des collections, l'amélioration de la sélection et les activités de formation. Par des projets de terrain financés par des crédits extrabudgétaires, elle continuera à aider les pays à mettre en place et à utiliser au mieux des banques de gènes. Des cours régionaux de formation seront organisés en Amérique latine et en Afrique pour promouvoir la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques d'importance régionale. Des efforts ont également été entrepris pour mettre en place un réseau international de collections de base dans les banques de gènes.

47. La diversité des ressources génétiques forestières diminue rapidement à cause surtout de la destruction des écosystèmes naturels. Les organismes nationaux recevront une aide pour évaluer le matériel génétique et se procurer des semences. Des arrangements seront conclus avec des organismes nationaux pour l'échange et l'amélioration des ressources génétiques et la conservation ex situ. Une grande place sera faite à la conservation in situ et une assistance directe sera notamment apportée aux pays pour la création de zones pilotes de conservation et d'utilisation viable des ressources génétiques. Le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières continuera à étudier politiques et techniques; ce travail sera appuyé par des projets de terrain (par exemple, projet régional de conservation des ressources génétiques des essences polyvalentes en Afrique). Un manuel sur la conservation in situ sera publié.

48. Un appui a été donné pour doter les pays de banques régionales de gènes animaux assurant la conservation cryogénique à long terme du matériel génétique. Ces banques sont organisées dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement. Elles sont installées en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Une banque mondiale de données génétiques sur les animaux a aussi été mise en place en République fédérale d'Allemagne, et tous les pays peuvent y envoyer des données sur les caractérisations génétiques et sur les résultats des recensements et des enquêtes. A ce jour, l'accès est ouvert à tous les pays et à d'autres utilisateurs. On met

actuellement au point des biotechnologies appliquées à la génétique animale pour aider les pays en développement grâce à des réseaux régionaux, afin de mener de la recherche-développement en vue de résoudre les problèmes nationaux et régionaux.

49. La conservation des ressources génétiques du secteur des pêches vise à préserver la diversité des stocks de poissons naturels et d'élevage en protégeant l'environnement aquatique. Elle demande une approche globale de la mise en valeur des bassins fluviaux et de l'aménagement des pêcheries de capture et d'élevage. Elle a également pour but de protéger les espèces aquatiques indigènes contre le remplacement par des espèces exotiques de moindre valeur et contre les maladies introduites accidentellement avec elles. Un document (FAO document technique sur les pêches n° 294), intitulé "International Introduction of Inland Aquatic Species" qui énumère toutes les introductions internationales connues d'espèces continentales de poisson et analyse leur impact, a été publié. Un code d'usages visant à réduire les risques d'introduction d'espèces exotiques a été adopté par la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures à sa quatorzième Session (Bordeaux (France), 1986), et est actuellement étudié par les organes régionaux chargés des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA), l'Amérique latine (COPESCAL), et l'Asie du Sud-Est (CIPP) en vue d'être adopté dans ces régions.

GESTION DES SYSTEMES DE PRODUCTION

50. Certains programmes de la FAO visent à l'adoption de systèmes de production propres à assurer à la fois la croissance et un développement durable dans différentes conditions agro-écologiques. En 1987, le Comité de l'agriculture a été saisi d'un document où sont examinées diverses options pour améliorer la productivité des zones arides. La FAO aide les pays à mettre au point et à adopter des pratiques améliorées d'aménagement des sols dans le cadre des systèmes existants de production. Elle s'emploie à promouvoir la rotation des céréales avec les légumineuses à grains ou fourragères en vue d'améliorer les systèmes de production et d'aménagement des sols dans différentes régions agro-écologiques. Un soutien technique est apporté au réseau mis en place en Amérique latine pour le labour minimum dans les zones semi-arides ainsi qu'à la création d'un réseau analogue en Afrique. Ces activités sont appuyées par deux cours nationaux de formation. Des travaux multidisciplinaires seront effectués dans les organismes nationaux afin d'étudier les systèmes pouvant remplacer la culture itinérante, notamment l'utilisation d'arbres pouvant fournir à la fois de la nourriture et des revenus; les recommandations qui résulteront de ces travaux déboucheront sur des projets de terrain.

51. Les activités de la FAO concernant l'analyse et l'amélioration des systèmes d'exploitation agricole se fondent sur une bonne compréhension des problèmes réels des collectivités locales et des ménages d'agriculteurs et sur la nécessité de trouver un juste équilibre entre rentabilité, productivité, stabilité, équité et viabilité. Des méthodes sont proposées dans du matériel de formation qui sera testé sur le terrain au cours du présent exercice. Des études de l'évolution au fil des ans de certains systèmes d'exploitation agricole sont en cours dans plusieurs pays de la région Asie et Pacifique et déboucheront en 1989 sur un atelier qui sera consacré à la viabilité et à l'évolution des systèmes de production. Les systèmes d'exploitation agricole seront également intégrés dans la planification de l'utilisation des terres dans deux pays qui connaissent de graves problèmes d'érosion.

52. La FAO accorde de plus en plus d'attention aux cultures traditionnelles ainsi qu'à la diversification des cultures dans les systèmes agricoles traditionnels ou modernes. Elle s'emploie par ailleurs à promouvoir l'introduction des racines et tubercules dans les systèmes de production en vue de renforcer la sécurité alimentaire des ménages d'agriculteurs et des villages (par exemple, projet régional FAO/PNUD sur les racines, tubercules, plantains et bananes en Afrique tropicale). On s'efforce de plus en plus d'intégrer les forêts et les arbres dans les systèmes d'utilisation des terres afin d'accroître la production de nourriture, de fourrage et de bois de feu. L'association de l'élevage et d'arbres ou de cultures pérennes dans les jardins familiaux connaît de plus en plus de succès dans différents pays, et des projets d'intégration de l'élevage dans les cocoteraies sont exécutés avec succès dans les Caraïbes et les pays du Pacifique.

53. Les herbages et les cultures fourragères, y compris les arbres, peuvent aider à accroître la production animale et aussi à protéger l'environnement. La FAO s'efforce de promouvoir l'introduction d'autres types de production agricole parallèlement aux pâturages et aux cultures fourragères. Elle aide à améliorer les ressources des régions arides et semi-arides, grâce notamment à l'utilisation d'essences légumineuses fourragères bien adaptées à ces régions et à la distribution de variétés végétales mieux adaptées aux zones connaissant des problèmes de salinité (par exemple, au Proche-Orient et en Afrique du Nord). Des activités de formation pratique sont organisées dans des zones pilotes de démonstration. Les travaux porteront notamment sur la productivité des herbages et sur les techniques pouvant être utilisées dans des écosystèmes particuliers, par exemple les zones montagneuses de l'Himalaya et des Andes, y compris l'intégration d'arbres et d'arbustes fourragers. Les travaux sur la productivité de l'élevage et des herbages au Sahel se poursuivront. Une grande place sera faite à la fixation biologique de l'azote et l'on s'emploiera à promouvoir l'introduction de légumineuses (arbres et plantes herbacées) pour l'amélioration des pâturages et la production de fourrage, par exemple au Maghreb.

54. Les systèmes de culture itinérante et d'agroforesterie intègrent la foresterie dans l'utilisation des terres agricoles. Des études seront consacrées aux jachères forestières naturelles et artificielles, aux systèmes sylvopastoraux et à des projets réussis de foresterie polyvalente (par exemple, amélioration de la culture itinérante à Madagascar) en vue d'améliorer et de stabiliser l'agriculture itinérante. Les projets de foresterie communautaire contribuent à promouvoir la production de bois de feu dans les systèmes agricoles et les forêts de village. Une approche intégrée est appliquée pour la valorisation des mangroves et des systèmes forestiers côtiers, ainsi que pour la diversification de la production dans les écosystèmes de montagne.

55. La FAO s'efforce de promouvoir l'aquaculture de diverses manières: assistance technique directe, vulgarisation et activités de CTPD coiffées par les organismes régionaux des pêches. Des missions consultatives et des projets de terrain visant à l'intégration de l'aquaculture dans certains systèmes agricoles sont organisés; ces efforts sont complétés par des activités de vulgarisation et de recherche appliquée. Un projet de terrain sur les méthodes et l'assistance nécessaires pour intégrer l'aquaculture dans la petite agriculture est en cours dans la sous-région de la SADCC. Une aide est également fournie pour améliorer et intensifier l'aménagement des pêches dans les petits réservoirs.

DEVELOPPEMENT ET APPLICATION DES TECHNOLOGIES

56. Presque toutes les activités menées par la FAO en vue d'améliorer les techniques dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches concourent d'une certaine manière au développement durable, défini au sens large: en effet, elles aident à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux tout en protégeant les ressources naturelles. Toutefois, nous ne retiendrons ici que les techniques qui visent délibérément à un développement durable ou qui cherchent à améliorer, diversifier, intensifier et stabiliser les systèmes de production en vue d'assurer leur viabilité.

57. Les techniques de pointe peuvent contribuer à un développement durable. La FAO s'emploie à promouvoir les techniques informatisées de télédétection, de délimitation des zones agro-écologiques et d'agrométéorologie qui aident à évaluer et suivre les ressources de l'agriculture, des pêches et des forêts et à améliorer leur aménagement et leur conservation. Les biotechnologies peuvent aider à améliorer l'agriculture - production végétale ou animale, cultures pluviales ou irriguées, cultures vivrières ou autres, que ce soit dans les zones marginales ou dans des zones plus favorisées et qu'il s'agisse des ressources des terres ou des eaux. Elles serviront également à améliorer les techniques de transformation, notamment les procédés de fermentation en vue d'une meilleure utilisation des résidus dans les villages.

58. L'utilisation des radio-isotopes peut beaucoup contribuer à rendre plus viable la production de certaines ressources. Les activités que mène la FAO en coopération avec l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) à Vienne portent notamment sur les points suivants: propriétés de fixation de l'azote de différentes espèces; accroissement du rendement de variétés de riz et de légumineuses à grains bien adaptées à l'environnement grâce à des mutations induites; utilisation de techniques nucléaires et d'immunodosage pour améliorer la reproduction animale, la lutte contre les maladies et l'utilisation du fourrage; surveillance de la pollution par les résidus de pesticides. Des techniques de ce genre servent à lutter contre les insectes et autres ravageurs (notamment lâcher de mâles stériles); elles aident par exemple à lutter contre la mouche méditerranéenne des fruits et contre la trypanosomiase, ce qui pourrait permettre un développement durable dans de vastes zones.

59. En ce qui concerne la fertilité des sols et l'utilisation des engrais, le programme FAO sur le système intégré de nutrition des plantes est un bon exemple de l'adaptation et de l'emploi de technologies connues pour un développement durable. La FAO s'attache à rendre plus efficace l'utilisation des engrais et à promouvoir des systèmes intégrés de nutrition des plantes qui permettent d'obtenir la production voulue en utilisant à la fois des éléments fertilisants disponibles à la ferme et des engrais achetés à l'extérieur. Par ses projets d'assistance technique, ses avis et ses publications, la FAO favorise le développement et le transfert aux agriculteurs de techniques bien adaptées aux conditions locales, qu'il s'agisse de l'emploi des engrais ou de l'utilisation de sources nouvelles et complémentaires d'éléments fertilisants (fixation biologique de l'azote, utilisation des résidus de cultures, recyclage des déchets organiques). Les activités portent sur la création de petites unités de production d'inoculants, et des démonstrations sur la fixation biologique de l'azote pour les pâturages et la production fourragère. On s'emploie par ailleurs à promouvoir l'introduction en riziculture d'*Azolla*, de *Sesbania* et des algues bleu-vert.

60. La FAO s'emploie à promouvoir, partout où c'est possible, la lutte intégrée contre les ravageurs, qui consiste à utiliser, selon un dosage optimal, les mécanismes naturels et les pesticides. Des projets sont lancés après identification des situations qui se prêtent à la lutte intégrée. Un grand projet de terrain, financé par les Pays-Bas et l'Australie, vise à promouvoir ces méthodes de lutte en riziculture en Asie du Sud-Est. Des projets nationaux ont été lancés pour le coton et les cocotiers. La FAO met au point des programmes de lutte intégrée contre les ravageurs qui s'attaquent aux légumes et à d'autres cultures pour lesquelles on utilise trop ou mal les pesticides. D'autres activités de protection des plantes seront menées au cours du présent exercice: étude de la résistance des cultures aux maladies; production de matériel végétal exempt de virus; application du Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (qui contient des directives sur tous les aspects de l'emploi des pesticides). Des crédits du budget ordinaire sont utilisés pour promouvoir des stratégies intégrées dans différents pays; des fonds extrabudgétaires servent à appuyer des activités de terrain.

61. Les systèmes après-récolte mal adaptés entraînent d'énormes pertes qui rendent très difficile un développement durable. Dans le cadre du Programme d'action pour la prévention des pertes alimentaires, la FAO aide les pays à planifier et exécuter des programmes pluridisciplinaires. Pour cela, elle organise des missions consultatives et de formulation de projets, appuie des activités de formation et diffuse des publications. La FAO s'emploie aussi à améliorer les techniques de transformation, de conservation et d'entreposage des produits alimentaires. Elle appuie la CTPD dans ce domaine afin de garantir la viabilité de l'assistance technique et des efforts de développement. Un réseau de coopération technique sera mis en place au cours du présent exercice en Afrique occidentale afin de réduire les pertes de racines et de tubercules après récolte.

62. Des techniques appropriées, économes en énergie, de mécanisation agricole peuvent contribuer à un développement durable. Les activités de la FAO comprennent notamment la formulation de stratégies de mécanisation agricole, l'adoption de techniques bien adaptées de génie agricole et la préparation de documents de formation pour le perfectionnement et l'installation de forgerons et d'artisans dans les villages. Elle s'efforce d'améliorer les technologies traditionnelles de transformation des aliments, des graines oléagineuses et des cultures de rente et de production de farines locales et d'aliments composites. Les activités de la FAO concernant les techniques de traction animale portent sur l'amélioration des animaux de trait et des outils et du matériel nécessaires à la production vivrière et à la transformation à l'exploitation. Les activités de terrain sont notamment l'encouragement de la CTPD dans le domaine des techniques de traction animale en Afrique, et dans la région Asie et Pacifique.

63. Les techniques mises au point pour la conservation et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables contribuent directement à un développement durable. La FAO s'emploie à promouvoir les techniques permettant une meilleure utilisation du bois de feu et la diversification des combustibles (par exemple, programme régional de développement dendroénergétique dans la région Asie et Pacifique). Elle aide les pays à améliorer les techniques de carbonisation et de production d'énergie commerciale à base de bois (par exemple, production décentralisée d'électricité pour les industries et les villages). La production de biogaz, à partir des résidus et déchets organiques, est appuyée par les réseaux mis en place dans les régions Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes.

La FAO s'emploie aussi à promouvoir la gazéification des déchets de bois et des résidus agricoles pour l'alimentation de moteurs à combustion interne. Elle appuie la valorisation de sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire ou éolienne qui peuvent contribuer à la production, à la transformation et à la conservation des aliments, ainsi qu'au développement des industries rurales.

64. Certaines méthodes d'exploitation du bois entraînent beaucoup de gaspillage et représentent un grave danger pour l'environnement. Des études de cas sur l'utilisation des techniques intermédiaires pour l'exploitation des bois tropicaux ont été entreprises en vue notamment de réduire le gaspillage et de protéger l'environnement. Des projets de terrain permettent de tester ces technologies et d'organiser des activités de formation. D'autres projets de terrain sont axés sur les technologies des petites industries forestières. La FAO étudie les moyens de réduire le gaspillage du bois dans les forêts et dans les industries forestières.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION

65. Les pesticides, utilisés en trop grosses quantités, sont une source de pollution dans certaines régions. En 1985, la FAO a lancé le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides en vue de minimiser les dangers que ces produits, mal utilisés ou en trop grandes quantités, peuvent présenter pour la santé de l'homme et pour l'environnement. La FAO aide les pays à appliquer ce code et à en suivre l'application. Des crédits sont prévus pour élaborer des directives techniques sur divers sujets: pratiques appropriées d'application, élimination de grosses quantités de déchets de pesticides, prévention de la contamination des eaux souterraines.

66. En coopération avec le PNUE et d'autres organismes du Système des Nations Unies, la FAO surveille la pollution des mers et des organismes aquatiques et s'efforce de la combattre. Elle fournit un appui technique au Programme du PNUE pour les mers régionales ainsi qu'au Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers. Beaucoup d'organes régionaux des pêches de la FAO se sont par ailleurs dotés de groupes de travail pour suivre ces problèmes de pollution. Des directives concernant la législation nécessaire pour protéger l'environnement marin sont en préparation.

67. La contamination chimique et microbiologique des aliments est aussi très préoccupante. Les résidus de pesticides, produits chimiques de transformation, additifs et autres substances utilisées dans l'agriculture ainsi que les mycotoxines dues à des moisissures menacent la santé et entravent les échanges commerciaux. La FAO aide les pays à prévenir ou combattre la contamination des denrées alimentaires par des programmes de surveillance dans le cadre de systèmes nationaux de contrôle de la qualité des denrées et de protection du consommateur. Elle s'emploie à promouvoir la CTPD pour la formation du personnel national chargé du contrôle de la qualité et de l'innocuité des aliments. Elle assure les services nécessaires au Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires et à la Commission FAO/OMS du Codex alimentarius qui élaborent des normes et des directives pour éviter que la présence de produits chimiques et autres substances toxiques dans les aliments ne menace la santé des consommateurs. La FAO coopère avec l'OMS et le PNUE pour l'application du Programme international de surveillance de la contamination des denrées alimentaires, et avec l'AIEA pour lutter contre la contamination par les radionucléides.

ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

68. Pour donner suite à la CMRADR, la FAO appuie l'adoption de politiques et de mesures propres à lutter contre la pauvreté rurale et suit les progrès dans ce domaine. Au cours du présent exercice, des missions interinstitutions de suivi de la CMRADR seront organisées dans six pays; elles aideront à élaborer des stratégies et politiques de développement rural et de lutte contre la pauvreté en tenant dûment compte des problèmes écologiques.

69. En ce qui concerne les problèmes de population, la FAO veille souvent - avec l'aide du FNUAP - à ce qu'ils soient pris en compte dans la planification de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que dans ses projets de terrain (développement rural, foresterie communautaire, intégration des femmes dans le développement, jeunesse rurale, vulgarisation agricole). L'éducation en matière de population est intégrée dans les projets de vulgarisation agricole et dans le programme de deux ateliers interpays organisés au cours du présent exercice; elle est aussi intégrée dans les programmes concernant la jeunesse rurale dans certains pays.

70. Les régimes fonciers peuvent faire obstacle à un développement durable, premièrement en empêchant un grand nombre de paysans d'accéder à la terre - ce qui ne fait qu'aggraver la pauvreté rurale - et, deuxièmement, en n'encourageant pas la productivité et la viabilité à long terme. La FAO aide les pays à formuler leurs politiques agraires; au cours du présent exercice, elle étudiera notamment les minifundia et le problème des paysans sans terre en Amérique latine, et l'évolution du droit foncier coutumier en Afrique. La FAO aide les pays à formuler des politiques et programmes de réforme agraire et à préparer des lois appropriées ainsi qu'à planifier et exécuter des projets et programmes de colonisation agricole.

71. La FAO accorde une grande importance à l'intégration des femmes dans les programmes de production, qu'il s'agisse de cultures vivrières, de cultures de rapport, d'élevage ou de forêts. Elle étudie les problèmes des agricultrices qui participent à la production alimentaire dans différents systèmes agricoles et sociaux et s'efforce de les résoudre en encourageant les cultures vivrières résistant à la sécheresse, des variétés sous-exploitées bien adaptées aux terres arides et des technologies appropriées. Les projets forestiers tiennent compte de l'importance du rôle des femmes dans la cueillette et la corvée de bois. Le programme d'économie familiale aide les femmes rurales à adopter des technologies consommant peu d'énergie. Les programmes relatifs à la participation des femmes au développement et à la vulgarisation agricole réorientent actuellement leurs activités afin que les services de vulgarisation agricole soient mieux adaptés aux besoins des agricultrices.

72. La population, qui est la véritable victime de la raréfaction des ressources, doit participer à la conservation de ces ressources et aux activités de développement agricole et rural pour que l'on puisse parvenir à un développement durable. Pour donner suite à la CMRADR, la FAO s'emploie à promouvoir la participation populaire dans tous les programmes et projets pertinents qu'elle exécute. Dans le cadre du Programme de participation populaire, des projets pilotes sont en cours dans plus de 13 pays, et des approches participatives sont introduites avec succès dans les projets forestiers et halieutiques. Des études de cas et deux ateliers internationaux, en Afrique et en Asie, serviront à tester les directives

concernant la participation de la population aux projets de développement rural. La possibilité de généraliser ces approches sera évaluée et des méthodes participatives seront également utilisées pour le suivi et l'évaluation. La FAO s'emploie à faire participer les ONG à ces activités.

73. La FAO s'attache à renforcer la sécurité alimentaire des ménages, des nations, des régions et du monde en général. Au plan international, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, dont le secrétariat est assuré par la FAO, s'efforce de résoudre les problèmes dans l'optique d'un développement durable. Dans le cadre du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire (PASA), des missions de formulation de politiques et programmes de sécurité alimentaire, ainsi que d'autres activités d'assistance technique continuent à être organisées pour améliorer la production, le stockage et la commercialisation des produits alimentaires selon des formules bien adaptées aux conditions locales. Au cours du présent exercice, on étudiera les mérites relatifs de différentes mesures propres à garantir l'accès des pauvres et des groupes vulnérables à la nourriture. Le rôle des denrées traditionnelles dans la sécurité alimentaire sera évalué, et on suivra de plus près les politiques alimentaires nationales.

74. Comme l'a souligné la CMED, il ne saurait y avoir de développement durable sans une nutrition adéquate. Dans ce domaine, la FAO s'emploie, d'une part à améliorer la nutrition des populations et d'autre part, à prévenir les carences nutritionnelles et la contamination des denrées. La nutrition est intégrée dans les politiques et plans de développement alimentaire et agricole ainsi que des projets de développement agricole et rural. Parmi les activités qui seront menées au cours du présent exercice, on peut citer: l'intégration d'indicateurs nutritionnels dans le SIG; l'organisation de missions consultatives sur les politiques alimentaires et nutritionnelles; l'élaboration de directives concernant les aspects nutritionnels des projets agricoles, halieutiques et forestiers; les programmes d'intervention en faveur des groupes vulnérables. Des activités de formation seront organisées dans tous ces domaines. La FAO s'emploie aussi à promouvoir l'amélioration de la nutrition dans le cadre des systèmes agricoles existants en encourageant les cultures traditionnelles riches en vitamine A. Les activités de surveillance nutritionnelle et de lutte contre la contamination des aliments se poursuivront.

75. Du point de vue de l'analyse économique et de la planification, la décentralisation permettra de porter plus d'attention aux problèmes de population, d'environnement et d'énergie au niveau local. La FAO prépare du matériel de formation pour que les problèmes d'environnement et d'énergie rurale soient pris en compte dans les plans de développement rural et agricole, notamment au niveau des districts et des projets.

TRANSFERT ET ECHANGE D'INFORMATIONS

76. La FAO organise des cours de formation et diffuse des informations techniques sur des sujets directement liés au développement durable. Elle a mis en place des bases de données et des systèmes d'information sur l'agriculture, les pêches et les forêts, qui sont à la disposition des pays et des autres organismes du Système des Nations Unies pour la protection de l'environnement et la planification du développement. L'évaluation des ressources naturelles est aussi une source d'informations techniques. La FAO coopère à des activités interdisciplinaires avec d'autres organismes dans des domaines tels que la santé et l'eau (OMS), l'agrométéorologie (OMM), la contamination des aliments (OMS) et l'irradiation (AIEA).

77. Des informations techniques sur différents aspects du développement durable dans les domaines qui sont du ressort de la FAO continuent à être diffusées dans le cadre des programmes en cours. Les bulletins pédologiques de la FAO contiennent des informations et des directives pour la conservation et l'aménagement des sols; au cours du présent exercice, ils traiteront notamment de la conservation des sols et des eaux dans les zones semi-arides, et de la conservation des sols dans les tropiques humides. Une documentation d'information sur la conservation des sols visant à assurer une production agricole durable comprend des publications pédagogiques des séries de diapositives et des films vidéo sur le thème "protéger pour produire". La FAO produit du matériel didactique pour la conservation des forêts (publications, films fixes). Elle publie par ailleurs un bulletin sur l'environnement et l'énergie.

78. Différents projets de vulgarisation agricole concourent à l'éducation écologique. Tel est le cas du projet de vulgarisation financé par le PCT en Indonésie pour la protection et l'amélioration de l'environnement. De même, un projet de terrain est en train de préparer pour la Zambie un manuel d'éducation écologique. Les problèmes d'environnement commencent à être intégrés dans les programmes des écoles d'agriculture et de foresterie. Des documents techniques et du matériel didactique sont produits pour l'enseignement et la vulgarisation agricoles et forestiers. Une formation écologique est intégrée dans les projets d'amélioration de l'utilisation des terres et de la fertilité des sols ainsi que dans des projets axés sur la production végétale, les herbages, la foresterie, l'agroforesterie et la foresterie communautaire. Les projets de vulgarisation agricole, de même que ceux consacrés aux femmes, permettent également de fournir une formation sur les relations entre développement, population, environnement, utilisation des terres et énergie.

CONCLUSION

79. Le concept de développement durable continue à évoluer et il faudrait procéder à plus d'analyses pour le traduire par des politiques et programmes concrets et opérationnels dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches. A titre de première étape, un chapitre spécial sur le développement agricole et rural durable figurera dans la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1988. Dans ce chapitre, on réévaluera les travaux actuels et passés de la FAO qui contribuent ou pourraient contribuer à un développement durable, à la lumière des conclusions et recommandations de la CMED et du Programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement.

80. Les organes directeurs de la FAO ont donné des orientations pour différentes activités constituant un programme de développement durable. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une meilleure intégration des activités. C'est pourquoi le Programme de l'Organisation sur les ressources naturelles est élargi pour tenir compte spécifiquement de la viabilité.

81. Pour un développement durable, il faut des ressources humaines et des institutions capables d'assurer le progrès dans la direction souhaitée. La FAO attache donc une grande importance à la valorisation du capital humain (par exemple, activités de formation mentionnées dans les pages précédentes) et s'emploie à promouvoir les réseaux et mécanismes de CTPD qui permettront aux pays de soutenir eux-mêmes leurs efforts de développement.

82. Comme le concept de développement durable est par nature multisectoriel et multidisciplinaire, il faut adopter une approche intégrée. Les activités de la FAO sur l'interface entre environnement et développement durable sont coordonnées par le Groupe de travail interdépartemental sur l'environnement et l'énergie, auquel participent tous les départements compétents. Les activités menées dans beaucoup d'autres domaines jugés comme essentiels pour un développement durable par la CMED sont coordonnées par des groupes de travail multidisciplinaires tels que le Groupe de travail interdépartemental sur la planification de l'utilisation des terres, le Groupe de travail et le Comité interdépartemental sur le développement rural, le Groupe de travail sur la participation des femmes au développement et le Groupe interdépartemental sur la formation. Ces groupes continueront à fonctionner comme des mécanismes pluridisciplinaires qui permettront d'affiner le concept de développement durable et de le traduire par des activités opérationnelles financées par le budget ordinaire ou par des fonds extra-budgétaires.

83. La FAO coopère étroitement avec le PNUE pour tout ce qui concerne l'environnement, notamment dans le cadre de programmes et d'activités de projets, et en participant à l'élaboration du deuxième Programme à moyen terme à l'échelle du Système. Elle coopère aussi avec l'Unesco au Programme sur l'homme et la biosphère et travaille en liaison étroite avec les ONG dans le domaine de l'environnement, notamment avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. La coopération active de la FAO avec d'autres organismes du Système des Nations Unies (OMS, OMM, OIT et PNUD) dans les nombreux domaines en cause est décrite dans les sections pertinentes du présent rapport. On s'emploiera à développer la coopération entre institutions grâce notamment à la désignation de chargés des questions d'environnement et au mécanisme du CAC.